

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juillet 2026

<i>Nombre de Conseillers</i> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 0 Présents : 26 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 5 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 20/07/2026 <u>Date d'affichage</u> 20/07/2026	<u>ETAIENT PRESENTS :</u> Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI, Régis NOTOT, Eric RENARD, Antoine HALLUIN, Fabrice HOURIEZ, Jean-Claude LEYNAERT, Eloi LEMAIRE, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Cathy NOTOT-GOS, Catherine KOPEC, Frédérique FERREIRA, Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Dominique LUPINO, Gwendoline GARCIA, Agathe MASTROMONACO, Pascale LECLEIRE, Christine MASSET <u>ETAIT ABSENTE :</u> Sandrine SPARTY <u>ONT DONNÉ PROCURATION :</u> 0 Formant la majorité des membres en exercice <u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</u> Mme Agathe MASTROMONACO

Délibération n° 2026/68/CM/ND

Objet : Décision Modificative N°2

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°2026/07/LM/ND du 4 mars 2026 portant adoption du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération N°2026/32/CM/ND du 23 avril 2026 portant adoption de la décision modificative n°1 ;

Vu la commission « Finances – Administration générale – Ressources Humaines » réunie le 22 juillet 2026,

Considérant qu'il convient de procéder à une décision modificative afin d'ajuster les crédits budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'adopter la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal de la ville concernant l'exercice 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 65-autres charges de gestion courante				
6541-01	-1 400,00			
6542-01	-500,00			
6542-020		+750,00		
6542-551		+1 800,00		
65748-212		+5 100,00		
65818-020		+10 000,00		
Total chapitre 65	-1 900,00	+17 650,00		
Chapitre 67-charges exceptionnelles				
673-025		+950,00		
Total chapitre 67		+950,00		
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	-1 900,00	+18 600,00		

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70-produits des services, domaine et ventes diverses				
70848-020-mise à disposition de personnel aux autres organismes				+12 800,00
Total chapitre 70				+12 800,00
Chapitre 74-dotations et participations				
74888-338-autres attributions et participations				+3 900,00
Total chapitre 74				+3 900,00
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT				+16 700,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opération 498-Salle Michel Bernard				
21351-325		+12 000,00		

Total opération 498		+12 000,00		
Opération 501-Bicross				
2128-325		+13 700,00		
Total opération 501		+13 700,00		
Opération 517-Ecole du Grand Meaulnes				
21351-212		+10 871,00		
Total opération 517		+10 871,00		
Opération 526-Matériel divers				
2158-510		+3 000,00		
2158-511		+3 000,00		
21848-331		+500,00		
2188-338		+2 000,00		
Total opération 526		+8 500,00		
Opération 533-Ecole Françoise Dolto				
21351-211		+10 000,00		
Total opération 533		+10 000,00		
Opération 534-Ecole Georges Brassens				
21351-212		+10 000,00		
Total opération 534		+10 000,00		
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		+65 071,00		

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13-subventions d'investissement reçues				
1321-845				+25 218,00
1322-322				+35 000,00
1383-551				+4 853,00
Total chapitre 13				+65 071,00
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT				+65 071,00

Article 2 : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité ☒ Majorité ☐
 Pour : 26 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Certifié conforme,
 Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,
 Conseillère municipale
 Agathe MASTROMONACO

Le président de séance,
 Le Maire,
 Claude MERLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication